

GARANTIE SÉCURITÉ

PRO 3, 6 ou 12 mois
PROFIT 12, 24, 36, 48 ou 60 mois (engagement 12 mois minimum)

VÉHICULE AU JOUR DE LA VENTE

ÂGE & KM
Moins de 16 ans
Moins de 180 000 km

TYPE & ÉNERGIE
VP/VU < 3.5T de toute marque
Toutes énergies homologuées

USAGE
Usage privé
Usage pro

VALEUR
< 50 000 € en catalogue
< 90 000 € en option

LA COUVERTURE EN BREF

Moteur

Boîte de vitesses

Pont

Direction

Transmission

Freinage

LES PRISES EN CHARGE

Jusqu'à 2 000 €

/ Panne

Limitée à la valeur vénale à dire d'expert sur la durée de la garantie, toutes interventions confondues.

+ Jusqu'à 40 € TTC⁽¹⁾

1^{er} diagnostic de panne

+ Jusqu'à 2 000 € TTC

En cas de garantie perte financière

En savoir + sur la garantie perte financière :

Valable dès la livraison du véhicule, en cas d'événement rendant la réparation du véhicule impossible, nous remboursons le bénéficiaire de la différence entre le prix de vente TTC et l'indemnité perçue de son assurance auto.

LES BÉNÉFICES POUR VOS CLIENTS SUR LES ROUTES

- ✓ Sans délai de carence
- ✓ Sans franchise
- ✓ Sans vétusté
- ✓ Sans limite kilométrique
- ✓ Garantie cessible sans frais de particulier à particulier
- ✓ Service client gratuit sans interruption (lun-ven/9h-18h)

USAGE PRO DU VÉHICULE

Un pro peut bénéficier de cette garantie dans une limite de 70 000 km effectués / an grâce à une tarification adaptée.

PERSONNALISEZ LA COUVERTURE !

ASSISTANCE ROUTIÈRE 0KM 24H24 7J7

option

Dépannage ou remorquage en cas de panne, remorquage en cas d'erreur carburant, perte ou enfermement des clés et panne d'énergie⁽²⁾ jusqu'à 250 € TTC / intervention. Rapatriement ou hébergement possible jusqu'à 76 € TTC / personne selon conditions.

TURBO

option

Ajoutez cette pièce à la couverture.

ALTERNATEUR / DÉMARREUR

option

Ajoutez ces pièces à la couverture.

4X4 (Détails au verso du document)

option

Élargissez la couverture avec les organes propres aux véhicules 4x4.

PRESTIGE

option

Couvrez le véhicule dont la valeur catalogue est inférieure à 90 000 € et doublez le plafond de prise en charge des pannes.

Direct
GARANTIE

service commercial au 04 86 800 900 ou contact@directgarantie.fr

www.directgarantie.fr

⁽¹⁾ si l'origine de la panne est couverte / ⁽²⁾ panne d'énergie provenant de la batterie traction d'un véhicule électrique.

GARANTIE SÉCURITÉ

Direct
GARANTIE

MOTEUR

Toutes les pièces internes, lubrifiées en mouvement, spécifiées ci-après : les arbres à cames, les pistons et les axes, les soupapes, les pignons, les poussoirs, les culbuteurs, les segments, les bielles, les coussinets, le vilebrequin, l'embellage, la pompe à huile, la chaîne de distribution lubrifiée, les chemises (sauf le carter et les joints).

BOÎTE DE VITESSES MANUELLE

Toutes les pièces internes, lubrifiées en mouvement, spécifiées ci-après : les pignons, les anneaux de synchros, les arbres primaires et secondaires, les roulements, les fourchettes et les axes de fourchettes (sauf le carter et les joints, la boîte de transfert et les overdrives).

BOÎTE DE VITESSES AUTO

Pièces internes et lubrifiées, calculateur, convertisseur de couple, électrovanne, bloc hydraulique, capteur de vitesse, capteur de pression, pompe à huile.

TRANSMISSION

Arbre de transmission de roue et arbre de transmission latéral.

DIRECTION

Crémaillère, pompe d'assistance.

FREINAGE

Maître-cylindre, répartiteur, servofreins, pompe d'assistance.

SYSTÈME D'ÉCLAIRAGE

Commodo.

PONT

Le différentiel de pont : les couronnes, les satellites, les pignons et les roulements.

AVEC CES OPTIONS AJOUTEZ DES PIÈCES

option 4X4

Les pièces constituant la chaîne cinématique du système de transmission 4 roues motrices : paliers, ponts avant et arrière, arbres de transmission, arbres de roues, joint d'étanchéité, roulements de roue arrière, la boîte de transfert et son système de gestion électronique 4 WD.

option TURBO

option ALTERNATEUR / DÉMARREUR

QUAND DÉCLARER UNE PANNE ?

Le réparateur professionnel doit la signaler au plateau technique Direct Garantie avant toute intervention, au plus tard 5 jours après le dépôt du véhicule dans son atelier.

LA PRISE EN CHARGE

Elle couvre les frais de pièces et main d'œuvre pour la réparation ou le remplacement des éléments garantis. La main d'œuvre est remboursée sur la base du tarif en vigueur affiché par le réparateur.

LES VÉHICULES NON ÉLIGIBLES À LA GARANTIE

Ceux de 20 CV/231 KW et plus, des marques ASTON MARTIN, BENTLEY, BUGATTI, FERRARI, LAMBORGHINI, LOTUS, MASERATI, MAYBACH, MCLAREN, PORSCHE, ROLLS ROYCE, VENTURI, DE TOMASO, TVR et des modèles AUDI de type S, RS et R8, BMW de type M, JAGUAR de type R et SVR, Land ROVER (à l'exception de DISCOVERY SPORT, FREELANDER, RANGE ROVER VELAR et RANGE ROVER EVOQUE), MERCEDES de type AMG, toutes les marques américaines comme par exemple CHEVROLET CORVETTE, CHEVROLET CAMARO, FORD US, BUICK, LINCOLN, MERCURY, DODGE, RAM, PONTIAC, CHRYSLER, GMC, HUMMER, PLYMOUTH, SHELBY. D'une manière générale, les véhicules diffusés à moins de 300 exemplaires par an en France ou non reçus par type (homologation isolée). Pour les véhicules électriques, la marque BLUECAR est exclue.

LES USAGES NON ÉLIGIBLES À LA GARANTIE

Location courte durée, fret, taxi, ambulance, VSL, auto-école, transport à titre onéreux de marchandises ou voyageurs, transport collectif, spectacle, cascade, épreuve sportive, rallye, course.

NE SONT JAMAIS PRIS EN CHARGE

Les petites fournitures, les contrôles, les réglages, les essais routiers, les travaux assimilés à l'entretien normal du véhicule. Les réparations liées aux vibrations/bruits lors du fonctionnement du véhicule, les conséquences de l'usure normale d'une pièce, les avaries dues à une infiltration/entrée d'eau.